



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20044223

18-03-2020

MONITEUR BELGE

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

13 MARS 2020

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0669 977 218

Nom

(en entier) : **ATELIER PIERRE CULOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue de la Poterie 7 - 1315 Incourt****Objet de l'acte : Démission- Siègne social**

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2020

L'assemblée prend acte de la démission de M. Araud van Schevensteen en tant que membre. Cette démission sera inscrite au registre des membres.

M. Emile Culot né le 15 octobre 1999 à Bruxelles, habitant 87 rue Van Aa 1050 Bruxelles, est proposé par les membres effectifs de l'ASBL Atelier Pierre Culot, qui l'accepte, à la nomination comme membre effectif.

L'assemblée décide à l'unanimité d'admettre M. Emile Culot comme nouveau membre effectif avec effet immédiat. Cette admission sera inscrite au registre des membres.

L'assemblée générale a déjà pris acte de la démission de M. van Schevensteen en tant qu'administrateur de l'ASBL au 31 décembre 2019.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer M. Emile Culot en tant qu'administrateur de l'ASBL à partir du 15 février 2020.

L'assemblée donne procuration à J. Jordens sprl / Serge Solau aux fins de publier cette décision aux annexes du Moniteur belge, en ce compris la signature des publications.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).